

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2013

L'an deux mil treize et le vendredi 05 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire, Conseiller Général Honoraire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Loïc MARTIN qui donne procuration à Monsieur Daniel MOTTE ;
 - Madame Christine ROBERT qui donne procuration à Monsieur Daniel PITICCO ;
 - Madame Marie-Hélène BOURDON qui donne procuration à Monsieur Paul BOURDON ;
 - Madame Lise RONDEAU qui donne procuration à Monsieur Jean-Raoul ROSAY ;
 - Monsieur Claude CHARPENTIER qui donne procuration à Madame Catherine GEEVERDING ;
 - Jean-Pierre CROQUET.
-

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu du 08 mars 2013.

Monsieur André PITOU demande à prendre la parole. Après avoir donné lecture d'une note rédigée au nom du groupe d'opposition, les cinq conseillers de ce dernier se retirent de la réunion de conseil municipal.

Considérant que selon l'article L2121-17 du CGCT le conseil municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente ;
Considérant que le quorum s'apprécie au moment de l'ouverture de la séance et à chaque fois que le conseil délibère d'un point inscrit à l'ordre du jour ;
Considérant que ce quorum n'est plus atteint, la réunion de conseil est annulée.

Considérant que si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L.2121-10 à L.2121-12 du CGCT, le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle, monsieur le Maire fixe la date de la nouvelle réunion de conseil municipal au mercredi 10 avril 2013 à 20h30.

La séance est levée à 20H50.

Le Maire,
Conseiller Général Honoraire



Jean-Claude LEROY.